

## AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Damien, à l'effet que :

Au cours de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue à 19 h 30 le mardi 18 mars 2025, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

### Dérogation mineure numéro 2025-017

**6925, rue Principale**

---

Emplacement

**Lot 5 568 453, Cadastre du Québec**

---

Lot visé

#### Objet de la dérogation :

La demande a pour but d'autoriser une subdivision cadastrale, pour la création de deux lots, dont l'objectif est de séparer l'église du cimetière. Ainsi, l'église ne respecterait pas la marge de recul minimale prescrite avec la nouvelle limite arrière du lot projeté. Les deux lots n'auraient également pas une forme régulière au lotissement.

La demande est de pouvoir permettre la création de deux lots de forme irrégulière présentant des lignes brisées en raison du cadre bâti et des contraintes d'usage, ainsi que d'accepter une marge de recule arrière de 4,1 mètres, entre l'église et la nouvelle limite de lot, au lieu de 7,6 mètres.

L'objet de la demande de dérogation mineure est de :

- 1- Une forme irrégulière présentant des lignes brisées;
- 2- Avec une implantation de l'église à 4,1 mètres de la ligne arrière, au lieu de 7,6 mètres et donc une dérogation de 3,5 mètres, soit 46,1 % de la norme.

#### Disposition réglementaire affectée :

Règlement de lotissement n° 754, articles 3.2.10

Règlement de zonage n° 753, section 3.2

**Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.**

**Vous pouvez également nous transmettre vos questions et/ou commentaires par courriel à l'adresse [urbanisme@st-damien.com](mailto:urbanisme@st-damien.com) ou par courrier à l'adresse **6850, chemin Montauban, Saint-Damien (Québec) J0K 2E0** avant le 17 mars 2025 à 16 h 30.**

Donné à Saint-Damien, ce 3 mars 2025.



Hugo Allaire  
Directeur général et greffier-trésorier